



Réunion du GT « sites du Bouchet » de la Commission Locale d'Information des Installations Nucléaires du Plateau de Saclay

Mairie de Ballancourt-sur-Essonne

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Rappel des objectifs du GT
- Annonce de l'ouverture aux candidatures pour le pilotage du GT
- Bilan de la surveillance environnementale du CEA 2014-2015

Participants : 6 personnes

NOM	Organisme
M. LEFETZ Sébastien	Mairie de Ballancourt-sur-Essonne
M. CHRUPEK Thierry	ASN division de Paris
M. PEYRAMAURE Jean	Association Zone Fragile Itteville
M. OLIVE Laurent	DRIEE
M. ROCHE Henri	CEA Saclay
Mme. MARMARAS Catherine	Chargée de mission CLI

Les participants donnent leur accord pour que la réunion soit enregistrée afin de faciliter la rédaction du compte rendu.

1. Rappel des objectifs du pôle et annonce de l'ouverture aux candidatures pour le pilotage du pôle (PJ1)

Madame Marmaras présente le GT et revient sur son historique et son fonctionnement. Puisque le candidat au poste de pilote du GT est un élu, et afin d'assurer le pilotage au-delà des élections municipales, Monsieur Peyramaure souhaite que la candidature de l'élu au poste de pilote du GT soit attaché à sa fonction élective et non à son nom. Ce souhait ne peut être retenu, puisque cette élection est par définition déterminée intuitu personae.

Monsieur Chrupek souhaite pour sa part que le périmètre du GT des « sites du Bouchet » soit étendu à un autre site que ceux d'Itteville, l'Orme des merisiers.

Monsieur Roche évoque en arguments contraires que les déchets qui étaient entreposés sur ce dernier site n'avaient pas la même provenance et que ces sites sont assez éloignés géographiquement. De plus l'Orme des merisiers est un site assaini.

Si cette proposition d'élargissement était retenue, il conviendrait d'élargir le pôle aux représentants de la vie civile de l'Orme des merisiers. Dans le cas contraire, il paraît souhaitable à Monsieur Chrupek de créer un GT « Orme des merisiers » ad hoc, pour peu que la population riveraine en formule la demande.

Monsieur Lefetz propose de confier à Madame Vermillet, Présidente de la CLI, le soin de statuer sur la création d'un GT Orme des merisiers ou de rattacher ce site au GT des « sites du Bouchet ».

Madame Marmaras indique que le rapport se concentre sur la dépositante uniquement, sans référence à l'île verte et au site de l'ancienne usine CEA de production d'Uranium, aujourd'hui propriété du groupe Safran. Le CEA justifie cette orientation par le fait que l'île est assainie d'une part, et que par ailleurs une communication sur le site de Safran ne peut se faire qu'avec la participation de l'entreprise. Monsieur Roche ajoute qu'il n'y a plus de surveillance sauf sur demande spécifique de Safran lors de travaux.

Monsieur Peyramaure rappelle qu'aucune décontamination du terrain de l'ancienne cantine n'a été effectuée depuis 2010. Monsieur Roche indique, de mémoire, que les derniers point chauds ont été assainis et que de facto aucune mesure n'y est plus effectuée (information confirmée à l'issue d'un échange téléphonique en réunion). Ce point est à clarifier et de plus amples informations sont demandées par les membres du GT. Monsieur Roche s'engage à envoyer les éléments sur le terrain et les mesures hors réunion afin de définir si une décontamination reste nécessaire. Le dernier état radiologique sera donc adressé au GT.

Relevé de décision 1.

- Proposer à Madame Vermillet, Présidente de la CLI, de statuer sur la création d'un GT « Orme des merisiers » ou de rattacher ce site au GT des « sites du Bouchet ».

Responsable : Monsieur Lefetz, mairie de Ballancourt sur Essonne

Echéance : au plus tôt

- Faire parvenir les dernières mesures radiologiques du terrain de l'ancienne cantine aux membres du pôle et indiquer son niveau de réhabilitation.

Responsable : Monsieur Roche, CEA de Saclay

Echéance : fin avril 2017

2. Bilan de la surveillance environnementale du CEA 2014-2015 (PJ2)

Monsieur Peyramaure déplore que les mesures de la qualité de l'air et des eaux faites par un organisme indépendant au titre de l'arrêté préfectoral n°2000 du 11 septembre 2000 n'aient jamais été intégrées aux synthèses présentées.

De plus, les synthèses présentées en commission n'étant pas assez détaillées, il souhaite que les rapports détaillés 2011, 2012 et 2013 soient communiqués au GT. Monsieur Lefetz et Madame Marmaras proposent que ces documents, diffusables au public, soient mis en ligne sur le site internet de la CLI après transmission par le CEA.

Par ailleurs, Monsieur Chrupek souhaite que les rapports exposés en réunion soient adressés aux membres du GT quelques jours avant la réunion afin de pouvoir les étudier au préalable. Monsieur Roche accepte ces demandes mais rappelle que tous les rapports de surveillance du site d'Itteville ont été réalisés et diffusés depuis l'origine à la mairie d'Itteville, à la CLI et aux autorités.

2.1 La déposéante

Monsieur Roche rappelle le contexte de la surveillance du site CEA d'Itteville.

Monsieur Peyramaure souhaite que le schéma détaillé de la structure de la déposéante montrant les couches de géotextile et d'argile soit communiqué au GT, précisant qu'il est important que le GT ait connaissance de cette composition et d'autres informations telles que:

- La fonction du géotextile
- Son niveau de perméabilité (empêche-t-il notamment les repousses de végétaux qui pourraient porter atteinte à l'imperméabilité de la déposéante ?) et son efficacité vis-à-vis des déchets radioactifs.
- Sa durée de vie ainsi que celle de la couche d'argile (faut-il la compléter compte tenu du fait qu'elle a été déposée en 1993 ?) et des déchets FAVL.
- La nature du sol sur lequel repose le géotextile
- La durée de vie des déchets FAVL qui y sont enfouis.

Monsieur Roche s'engage à adresser le schéma et à répondre à ces interrogations hors réunion, et au plus vite avant le prochain GT.

2.2 Qualité de l'air

Monsieur Roche présente les résultats de la surveillance de la qualité de l'air qui n'ont pas évolués et sont de l'ordre du bruit de fond de la région parisienne

- *Exposition interne*

Monsieur Roche précise que la station n°1 fait office de point 0, ce qui explique son éloignement.

Monsieur Peyramaure relève qu'un seul point de mesure est installé sur la déposéte. Monsieur Roche explique que davantage de points de mesure n'auraient pas d'utilité car ces mesures sont représentatives de la composition en descendants du radon de l'air ambiant au voisinage de la déposéte.

Monsieur Roche présente ensuite les résultats de la qualité des eaux et indique que celles-ci ne présentent pas de marquage radiologique, que les eaux de surface présentent une bonne qualité chimique et que les eaux souterraines sont aussi de bonne qualité, sauf pour le fer, l'ammonium et le manganèse.

2.3 Qualité des eaux de surface

Le point 125 en Juine aval est situé loin de la déposéte en dehors de la zone inondable du PPRI et assez loin de la déposéte. Monsieur Peyramaure suggère de mettre le point de surveillance Juine Aval en zone inondable à proximité du PZPI, devenu le PZ02, afin de mieux prendre en compte d'éventuels impacts de la déposéte.

Le point 124 en Essonne aval est situé à l'endroit où l'Essonne rejoint un bras de l'Étang fleuri. Monsieur Peyramaure suggère de déplacer ce point de quelques mètres en amont afin d'éviter toute dilution éventuelle de l'eau de l'Essonne par cet étang lors des analyses.

Monsieur Olivé précise que déplacer le point de mesure n'est pas forcément possible, il faut d'abord vérifier les conditions d'accès pour le prélèvement.

2.4 Qualité des eaux souterraines

Depuis 2007, 4 piézomètres (PZ) ont été modifiés par l'ajout d'une crépine, afin d'ignorer l'eau interstitielle et de ne mesurer que l'eau de la nappe alluviale entre 0 et 6m de profondeur. Monsieur Peyramaure souhaite obtenir les mesures des eaux interstitielles qui ne sont plus réalisées depuis cette modification.

En effet, tous les PZ qui relevaient entre 0 et 6 mètres des traces d'uranium supérieures au seuil de potabilité de l'eau ont été crépinés et la teneur en uranium dans les eaux interstitielles n'est plus connue pour ces 4 points de mesure.

Presque tous ces PZ sont dans la zone inondable où se trouve la déposéte. Cela peut, selon Monsieur Peyramaure, expliquer la présence importante d'uranium (jusqu'à 1000 fois plus) dans l'eau interstitielle de la tourbe que dans l'eau alluviale de 2008 à 2013.

Monsieur Peyramaure souhaite donc savoir où va cette eau interstitielle à forte concentration d'uranium entre 0 et 6m de profondeur et demande la reprise de la mesure des teneurs de cette eau interstitielle afin de mesurer l'impact des inondations sur l'environnement de la déposéte (par exemple en mesurant une augmentation de la teneur en uranium dans les eaux interstitielles).

Monsieur Roche explique que l'eau interstitielle n'est pas en communication avec l'eau alluviale et que la modification des piézomètres visait à mesurer l'impact réel sur l'environnement, c'est-à-dire sur les eaux alluviales. Monsieur Roche précise que l'eau interstitielle s'évapore et/ou est infiltrée, mais que ses composants, dont l'uranium, ne vont pas dans les eaux alluviales.

Monsieur Roche évoque ensuite la thèse, réalisée au CEA, ayant conduit à la pose de crépines sur les PZ dans le but d'expliquer le comportement des eaux interstitielles.

Il apparaît que les variations saisonnières influent sur le potentiel d'oxydoréduction de la tourbe et conduisent ainsi des espèces à se solubiliser puis à être précipitées. Ceci expliquerait les variations des teneurs en Uranium, mais aussi en Fer, Ammonium et Manganèse dans les eaux interstitielles.

Monsieur Roche ajoute que les eaux interstitielles représentent une quantité d'eau négligeable qui n'aurait pas d'impact si elle venait à se retrouver dans l'Essonne.

Monsieur Peyramaure souhaite consulter la thèse mentionnée, puisque qu'il y est fait référence depuis 2010 par le CEA sans que celle-ci ait été transmise au GT.

De plus, Monsieur Peyramaure souhaite connaître les résultats du projet PACEN portant sur la problématique de la déposéte en zone inondable. En effet, il y a été plusieurs fois fait référence lors de réunions précédentes.

Monsieur Peyramaure demande également qu'un PZ soit placé sur la dépositante elle-même et souhaite savoir pourquoi cela n'a pas été fait.

Enfin Monsieur Peyramaure sollicite l'organisation d'une visite des piézomètres auprès du GT.

Compte tenu du nombre des demandes formulées par Monsieur Peyramaure, Monsieur Lefetz propose que cette réunion fasse l'objet d'un relevé de conclusions tabulaire reprenant l'ensemble de ces demandes, qui seront validés par tous les participants. Cela facilitera le suivi des actions par le pilote du groupe.

2.5 Entretien du site

Monsieur Peyramaure demande si les inondations de 2016 ont généré un impact de la dépositante sur l'environnement.

Monsieur Roche et Monsieur Olivé indiquent que la couche supérieure végétale n'a pas été impactée et que le rapport de surveillance 2016 permettra de vérifier si les eaux souterraines ont été contaminées.

Monsieur Peyramaure réitère sa demande concernant la transmission d'un plan détaillé, en insistant sur le fait que la couche supérieure de terre et d'argile n'a pas pour objet d'empêcher les infiltrations d'eau aux abords de la dépositante. En effet, les déchets sont soit au niveau du sol soit enterrés.

Monsieur Roche précise alors que la couche imperméable de la dépositante remonte sur les côtés et assure donc son rôle à tous les niveaux de profondeur et confirme qu'un plan détaillé sera transmis au GT.

Monsieur Peyramaure souhaite également connaître les dates d'arrosages et de tonte de la dépositante pour l'année 2014 et 2015.

2.6 Perspectives

Monsieur Roche évoque l'évacuation des déchets nucléaires entreposés sur le site du Bouchet.

Ces déchets devraient être évacués vers un centre (Soulaines-Dhuys dans l'Aube) dont la mise en service est prévue en 2029 par l'ANDRA, mais vue plutôt en 2035 par l'ASN.

Monsieur Peyramaure demande si la dépositante pourra tenir jusque-là, l'avis du commissaire enquêteur et de la CRIRAD en 2003 indiquant son caractère temporaire. Monsieur Peyramaure ajoute que, selon la loi programme du 28 juin 2006 et s'agissant là d'un Stockage sous Couverture Remaniée (SCR), les déchets devraient être à 15m de profondeur. Monsieur Peyramaure demande donc quelles sont les actions prévues pour sécuriser la dépositante et la mettre en conformité avec la loi citée.

Monsieur Roche indique que les conclusions du commissaire enquêteur ont dû être prises en considération dans l'arrêté préfectoral de 2000, que les mesures sont toujours bonnes et que le site remplit son office, ajoutant qu'il n'est pas souhaitable d'entamer des mesures de renforcement avant de constater d'éventuelles fuites et leur localisation. Monsieur Olivé rejoint la position du CEA sur ce point.

Monsieur Chrupek indique que le délai de transmission des rapports annuels (11 mois) ne nous permettrait pas d'être averti suffisamment tôt d'une éventuelle détérioration des mesures. Le CEA nous informe qu'il alerterait immédiatement les autorités si des mesures s'avéraient anormales.

Monsieur Chrupek demande si l'on peut disposer des rapports d'ALGADE afin de compléter l'information de la CLI. Monsieur Roche indique que ce rapport ne constituerait pas une information pertinente puisque ne comportant qu'une mesure par an.

Compte tenu de ces éléments, il sera demandé à Madame la Présidente de la CLI si elle souhaite la mise en place d'une procédure officielle d'information rapide de la CLI en cas de mesure inhabituelle sur le site. La mise en place d'une telle procédure reçoit l'assentiment de Madame Marmaras et de Messieurs Chrupek, Peyramaure et Lefetz, leur semblant incontournable.

Monsieur Chrupek demande à pouvoir disposer des fichiers Excel contenant les résultats d'analyse car il est difficile de les lire (très petits) sur le document pdf.

Relevé de décision 2.

- Mettre en ligne sur le site internet de la CLI des rapports de surveillance de 2011 à 2015 après transmission par le CEA des rapports 2011, 2012 et 2013
Responsable : Monsieur Roche / Madame Marmaras
Echéance : fin janvier 2017
- Demander à Madame la Présidente de la CLI de statuer sur la mise en place d'une procédure officielle d'information rapide de la CLI
Responsable : Monsieur Lefetz
Echéance : au plus tôt
- Transmettre au GT la version Excel des résultats de la surveillance pour plus de lisibilité
Responsable : Monsieur Roche,
Echéance : fin janvier 2017
- Transmettre au GT les références de la thèse de l'IRSN ayant conduit au crépinage des PZ, les résultats du projet PACEN portant sur la problématique de la dépositante en zone inondable et des éléments de réponse concernant la demande de Monsieur Peyramaure de placer un PZ au niveau de la dépositante. Répondre sur la possibilité de réaliser une visite des PZ.
Responsable : Monsieur Roche,
Echéance : fin avril 2017
- Transmettre au GT le schéma détaillé de la structure de la dépositante montrant les couches de géotextile et d'argile, accompagné des informations complémentaires listées dans le paragraphe 2.1
Responsable : Monsieur Roche,
Echéance : fin avril 2017
- Adresser au GT des éléments de réponse formalisés aux interrogations de Monsieur Peyramaure sur la localisation des points de prélèvement des eaux (paragraphe 2.3.)
Responsable : Monsieur Roche,
Echéance : prochaine réunion du GT
- Transmettre au GT les dates d'arrosages et de tonte de la dépositante pour les années 2014, 2015 et 2016.
Responsable : Monsieur Roche,
Echéance : prochaine réunion du GT
- Adresser un courrier à Madame la Présidente de la CLI afin de demander officiellement à redevenir membre à voix délibérative de la CLI.
Responsable : Monsieur Peyramaure, Association Zone Fragile Itteville

En clôture de cette réunion, Monsieur Lefetz et Madame Marmaras remercient l'ensemble des participants pour la qualité des échanges au cours de cette réunion, et pour les avancées significatives apportées pour une meilleure transparence.